

16 mai 2020

## Réouverture des cabinets de kinésithérapie

# Non, les kinésithérapeutes ne doivent pas soigner « sans contact » dans leurs cabinets

**Des informations fantaisistes à propos de la prise en charge des patients en cabinet de kinésithérapie circulent depuis hier dans certains médias.**

Une vidéo montre notamment des soins de kinésithérapie « sans contact » dans un cabinet. L'Ordre des masseurs kinésithérapeutes rappelle que cela ne repose sur aucun fondement scientifique.

Le Conseil national de l'ordre a diffusé [des recommandations précises quant à la prise en charge des patients](#) en cabinet, qui concernent notamment la prise de rendez-vous, l'hygiène des pièces de soins, la tenue du kinésithérapeute, mais en aucun cas les soins eux-mêmes.

Le Conseil national de l'ordre entre en contact avec les médias concernés pour demander que les informations erronées soient corrigées au plus vite.

**Contact presse : [communication@ordremk.fr](mailto:communication@ordremk.fr) – Laure Ehret au 06 20 18 85 31**